

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Date : 21 septembre 2026****Objet : Finances - Mandat spécial au Maire : Visite de complexes sportifs organisée le 3 octobre dans le cadre du groupe de travail « Équipements sportifs »
N° 2026-09-21/02**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de septembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23Présents : 20Votants : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Frédéric GOUTAUDIER, Sylvie GALLAND, Marie-Françoise DESORMIERE, Didier PICARD, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Alain CONTAL, Valérie BIBUS, Christophe REGNY, Corinne LASSAIGNE, Béatrice GONTARD, Dominique MUZELLE, Philippe CREMONT, Carole SYLVESTRE, Christelle DUBOUIS-BAGLAN, Thomas DALBEIGUE, Othylie DUBOUIS et Yonan GOUTAUDIER.

Absente : Mme Romane BOUILLET.

Absents excusés : MM. Jean-Pierre SAPT et Cornelis DROST.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 septembre 2026.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice GONTARD.

Dans le cadre de la réflexion engagée par la commune sur l'évolution de ses équipements sportifs, et notamment sur le projet de transformation des terrains de football en terrains en gazon synthétique, le groupe de travail « Équipements sportifs » souhaite poursuivre ses travaux par une visite de plusieurs complexes sportifs.

À ce stade, Madame Sylvie GALLAND, Adjointe au maire déléguée aux finances, à l'administration générale et aux ressources humaines, rappelle que la maîtrise d'œuvre de la commune a réalisé un avant-projet portant sur cette transformation. Avant d'engager les études et la phase opérationnelle, il apparaît opportun de pouvoir disposer de retours d'expérience concrets à travers la visite d'équipements sportifs similaires.

Cette visite, organisée le 3 octobre, permettra notamment aux élus et membres du groupe de travail de mieux appréhender les différentes solutions techniques et fonctionnelles mises en œuvre, d'échanger avec les gestionnaires des équipements visités et de recueillir des éléments utiles à la poursuite de la réflexion sur le projet communal.

Vu l'article L. 2123-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Confère au Maire un mandat spécial afin de représenter la commune dans le cadre de cette visite de complexes sportifs organisée le 3 octobre ;
- Décide la prise en charge de l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement, sur présentation des justificatifs et sur la base des dépenses réellement engagées.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaison, le 22 septembre 2026

La Secrétaire de Séance,
Béatrice GONTARD

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20260921-2026-09-21-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2026
Publication : 24/09/2026

Le Maire,
Laurent BELUZE